



Question Taxation Assurance Vie

Par **kisepa**, le **15/11/2017** à **05:13**

Bonjour,

Une petite question SVP

Quand les règles fiscales des assurances vie prévoient une « Exonération des droits de succession à concurrence de 152 500 € par bénéficiaire, (tous contrats confondus) et au-delà de cette franchise une imposition forfaitaire au taux de 20 % jusqu'à 700 000 €

Peut on ajouter à cette exonération les assurances vie totalement exonérées de taxation (Adhésions ouvertes avant le 20/11/1991 avec versements effectués avant le 13/10/1998) ou faut il les inclure dans ces 152 500 € ?

Merci de votre réponse.